



**DECISION DU MAIRE N° 4/2025
DU 27 FEVRIER 2025**

**PRESTATION SYSTEME DE DIFFUSION
AVEC REGIE COMPLETE
SOCIETE 2R AND CO
FEU D'ARTIFICE DU 5 JUILLET 2025
VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation de la fête sur la commune de Vert le Grand en date du 5 juillet 2025 ;

CONSIDERANT le devis numéro DEV-303 de la société 2R and Co afin de procéder à la sonorisation du feu d'artifice le 5 juillet 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis de la société 2R and Co pour la sonorisation du feu d'artifice du 5 juillet 2025 pour un montant de 2 316.00 €.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 27 février 2025

Le Maire,

Thierry MARAIS